

taut. Bien qu'ambitieuse et mondaine, la domination des premiers empereurs d'Allemagne sur Rome fut, jusqu'à un certain point, salutaire. Si elle refusa l'indépendance à la Papauté, elle lui restitua une partie de sa dignité. Ainsi, elle ne permit plus que des pontifes, sans mœurs et sans foi, montassent les degrés du Siége de Pierre. Elle en déposa un certain nombre. Et que de pareils actes fussent canoniques ou non, il est certain qu'ils avaient leur utilité dans les circonstances, et servaient les intérêts de la religion. Plusieurs des pontifes, créés par l'Empire, comme Sylvestre II, honoraient l'Église romaine par leur caractère, leur science et leurs vertus (1). D'ailleurs, Rome n'était point capitale de l'Empire. La puissance qui régnait sur elle était donc éloignée, conséquemment moins oppressive, moins tracassière qu'on ne pourrait d'abord se l'imaginer; elle laissait aux papes, pourvu qu'ils lui fussent soumis, une certaine latitude dans laquelle il leur était permis de se mouvoir assez librement. Les papes étaient humiliés, la papauté conservait sa grandeur et sa majesté.

Mais cette situation de la Papauté ne pouvait être que transitoire; si elle eût été durable, elle l'aurait tôt ou tard amenée à se fondre dans la prépondérance impériale. En effet, il n'était pas impossible que Rome ne devint, avec le temps, la capitale de l'Empire; il était encore moins que des princes mondains ne se rendissent maîtres absolus du souverain pontificat; qu'ils n'y nommassent à leur gré, qu'ils ne le laissassent vaquer selon les vues de leur ambition; qu'ils n'en investissent que leurs créatures, devenues par là les ministres de leur volonté; et qu'à la fin le pouvoir des clefs ne se confondit avec la puissance du sceptre. Contre de tels dangers, la situation des papes n'offrait aucune garantie. Et ils étaient si possibles, ces dangers, que les empereurs les réalisèrent à peu près tous. On sait qu'un des projets favoris d'Othon III était de reporter à Rome le Siége de l'Empire (2).

(1) Voir la Vie que Hock a donnée de Sylvestre II, dans la traduction de l'abbé Axinger. Paris, in-8.

(2) Mascovii, *Comment. de rebus Imperii*, in-4. Lipsiæ, 1757, p. 172. —